



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 21 novembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUZ Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagnay : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Morre : M. Gérard VALLET Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE, Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Mme Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, JJ. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAYEREL, JP. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

**Mandataires :** D. POISSENOT, JC. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, YM. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, JP. MARTIN, C. PREIONI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH

**Délibération n°2013/002291**

**Rapport n°6.1 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la CAGB et l'AudaB**

## Avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la CAGB et l'AudaB

**Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président**

**Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AudaB »	Montant prévu au BP 2013 : 434 850 € Montant de l'opération : 23 850 €

### Résumé :

Il est proposé un avenant n°1 à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat signée entre l'AudaB et le Grand Besançon. Cet avenant propose de verser un concours complémentaire à la cotisation annuelle pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme amendé. Ces actions spécifiques concernent un surcroît de travail induit par le PDU et par les études concernant les haltes ferroviaires.

Le Conseil de Communauté du 18 janvier 2013 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Dans son article 5, la convention entre le Grand Besançon et l'AudaB prévoit que des concours complémentaires à la cotisation annuelle peuvent être versés à l'AudaB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subvention doivent être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'AudaB et être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

En 2013, le programme de travail prévoyait une assistance au Grand Besançon pour son nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU). Cette assistance inclut l'animation de la démarche partenariale et la rédaction des documents finaux. Afin de pouvoir les réaliser dans un délai très court, l'équipe de l'AudaB s'est fortement mobilisée en démultipliant les réunions de concertation et d'échange auprès de l'ensemble des partenaires. Cette mobilisation a suscité un surcroît de travail plus important que celui envisagé initialement.

De même, en 2013, le programme de travail prévoyait une assistance au Grand Besançon pour les études relatives aux haltes ferroviaires. L'avancement important des premières études et le fort intérêt qu'elles ont suscité auprès du Grand Besançon et des communes s'est concrétisé cette année par un surcroît de travail non prévu pour la poursuite des études, notamment l'analyse des potentialités d'un développement orienté vers le train sur Miserey-Salines, des réunions d'animation et de présentation... Ainsi, sur ce sujet, la mobilisation de l'équipe de l'AudaB a été plus importante que celle envisagée initialement.

Ces deux programmes d'études sont inscrits dans le programme de travail partenarial 2013 et entrent dans le cadre du budget 2013.

Il est proposé que le Grand Besançon apporte un concours financier supplémentaire à l'AudaB d'un montant de 23 850 €.

L'avenant proposé fera l'objet d'une délibération spécifique au Conseil d'Administration de l'AudaB du 6 novembre 2013.

**Mmes BARTHELET et PRESSE et MM. ALLEMANN, BODIN, CYPRIANI, DUMONT, FORESTIER, LETHIER, LOYAT et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle autorisant le versement d'un concours financier supplémentaire à l'AudaB d'un montant de 23 850 € pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le 29 NOV. 2013



**Convention pluriannuelle  
de financement et de partenariat  
2013-2016  
entre la CAGB et l'AudaB**



**Avenant n°1**

**Entre :**

Le Grand Besançon, dont le siège est à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 novembre 2013,

**Et :**

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, ci-après dénommée l'AudaB, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé à BESANCON (25) représentée par Monsieur Jean-Paul DILLSCHNEIDER, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 6 novembre 2013.

**Préambule**

Le Conseil communautaire du 18 janvier 2013 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Dans son article 5, la convention entre le Grand Besançon et l'AudaB prévoit que des concours complémentaires à la cotisation annuelle peuvent être versés à l'AudaB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subvention doivent être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'AudaB et être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant**

Le présent avenant définit les études complémentaires sollicitées auprès de l'AudaB et les modalités de participation financière du Grand Besançon.

En 2013, le programme de travail prévoyait une assistance au Grand Besançon pour son nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU). Cette assistance inclut l'animation de la démarche partenariale et la rédaction des documents finaux. Afin de pouvoir les réaliser dans un délai très court, l'équipe de l'AudaB s'est fortement mobilisée en démultipliant les réunions de concertation et d'échange auprès de l'ensemble des partenaires. Cette mobilisation a suscité un surcroît de travail plus important que celui envisagé initialement et estimé à 10 350 €.

De même, en 2013, le programme de travail prévoyait une assistance au Grand Besançon pour les études relatives aux haltes ferroviaires. L'avancement important des premières études et le fort intérêt qu'elles ont suscité auprès du Grand Besançon et des communes s'est concrétisé cette année par un surcroît de travail non prévu pour la poursuite des études, notamment l'analyse des potentialités d'un développement orienté vers le train sur Miserey-Salines, des réunions d'animation et de présentation... Ainsi, sur ce sujet, la mobilisation de l'équipe de l'AudaB a été plus importante que celle envisagée initialement. 13 500 € de contribution seront versés à ce titre par le Grand Besançon.

**Article 2 - Autres dispositions**

Les autres clauses de la convention pluriannuelle restent inchangées.

Fait à Besançon en 3 exemplaires, le .....

Pour l'AudaB,  
Le Président,

Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET